

PERMIS DE CONDUIRE - AVIS MÉDICAL

(Art. R. 212-2, R. 221-10 à R. 221-14-1, R. 221-19 et R. 226-1 à R. 226-4 du Code de la route)

(Arrêté du 31 juillet 2012 modifié relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite)

1 14	1 ET/	TAT CIVIL ET COORDONNEES DU DEMANDEUR À REMPLIR À L'ENCRE NOIRE, EN LETTRES MAJUSCULES SANS ACCENT NI RATURE	
	Nom de naissance	(C'est le nom qui figure sur votre acte de naissance)	
		(o est le from qui figure sur votre acte de fraissance)	
	Prénom(s)	(Dans l'ordre de l'état civil)	
	Nom d'usage (s'il y a lieu)		
	Date de naissance	Jour Mois Année Sexe : Femme Homme Téléphone portable (Recommande)	
	Commune de naissance	Département ou Collectivité d'outre-mer	
	Pays	(Si vous êtes né(e) à l'étranger)	
	Adresse	N° de la voie Extension : bis, ter, etc. Type de voie : avenue, boulevard, etc.	
	Complément	Nom de la voie	
	d'adresse	(Étage, escalier, appartement - Immeuble, bâtiment, résidence - Lieu-dit, Boîte postale, Commune déléguée)	
	Code postal	Commune	
		Commune	
	(Recommandé)		
2	Motif de la demande	le d'avis médical : Renouvellement périodique Nouvelle catégorie Suspension Après invalidation ou annulation	ıtre
		AM A1 A2 A B1 B BE C1 C1E C CE D1 D1E D DE Catégorie(s) de permis déjà détenue(s):	
	Catégorie(s) de pe	A1 A2 A B1 B BE C1 C1E C CE D1 D1E D DE ermis sur lesquelles porte l'avis médical:	
		sionnelle(s) exercée(s):	
		Ambulance Ramassage scolaire Transport public de personnes Transport public à moto Enseignant de la conduite	
		AVIS DU OU DES MÉDECINS	
3)	Modalités du cont		
	En cabinet médica	cal En commission médicale primaire En commission médicale d'appel Autres :	
1	Examens complén	mentaires demandés le Examen psychotechnique réalisé le	
	Le(s) médecin(s)	et agréé(s)	pa
	préfet(s) de (s) dé la liste des affecti	épartement(s) n° , après contrôle médical de l'intéressé(e), émettent conformément à la réglementation en vigu tions médicales compatibles avec le maintien ou la délivrance du permis de conduire, l'avis médical suivant :	eur
5)		la durée de validité fixée par la réglementation Groupe léger Groupe lourd PORAIRE pour une durée de validité limitée à	
	à réexamine	er par la commission médicale : oui non Observations :	
		les restrictions ou dispenses suivantes :	
	☐ autres	de correction et/ou protection de la vision	
	☐ INAPTE	☐ Groupe léger ☐ Groupe lourd	
A	près contrôle médi	dical, le médecin agréé, consultant hors commission médicale :	
_	ne prononce p	pas d'avis et renvoie l'usager devant la commission médicale primaire.	
	Je soussigné(e	DÉCLARATION EN CAS D'AVIS D'APTITUDE TEMPORAIRE, D'APTITUDE AVEC RESTRICTIONS OU D'INAPTITUDE e), Mme	
-	d'ordre médica	al qui ont entraîné l'avis d'aptitude temporaire, d'aptitude avec restrictions ou d'inaptitude à la conduite.	
) F	Fait le :	Signature et cachet du ou des médecins	7
	gnature de l'usage eprésentant légal si m	er (à l'issue du contrôle médical) mineur]	